

# CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



## Réunion du Conseil d'administration

Séance du 13 juin 2025

**Date de convocation : 28 mai 2025**

**Nombre de membres**

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 20 présents et représentés
- ✕ 20 votants

L'an deux mil vingt-cinq, treize juin à 9h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

**Etaient présents en présentiel :**

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire délégué de ROLLAINVILLE), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

**Pouvoirs :**

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. EMERAUX Philippe (Maire délégué de ROLLAINVILLE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

**Etaient présents également :**

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. VILLEMIN Pascal (Payeur départemental), Mme ROCHOTTE Géraldine (Chargée de missions « Compétences »), Mme KARM Emilie (Responsable du service Carrières Instances paritaires) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

**Désignée en qualité de secrétaire de séance :**

Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE).

## **2025/26. Convention d'adhésion au logiciel Médecine**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Considérant que le GIP INFORMATIQUE a annoncé la fin de la maintenance corrective et évolutive du logiciel AGIRHE Médecine au 31 décembre 2025, puis au 1<sup>er</sup> juillet 2026 pour tenir compte des contraintes des CDG utilisateurs,

Considérant la consultation nationale lancée à l'automne 2024 et qui a fait apparaître une offre financière et technique inadaptée car inabordable financièrement pour la quasi-totalité des CDG ;

Considérant la 2<sup>ème</sup> consultation nationale lancée au printemps 2025 et dont les résultats ne sont pas encore connus ;

Considérant que le CDG88 détient dans ses effectifs des compétences en développement informatique qui permettent d'envisager une réponse conceptuelle (cahier des charges) et applicative (édition d'un logiciel internet) pour le service de Médecine Professionnelle et Préventive ;

Considérant l'opportunité de proposer un partage de l'application et des coûts inhérents (conception, développement, reprise des données, maintenance et évolution), c'est-à-dire une mutualisation avec les CDG intéressés ;

Considérant les souhaits recensés de 7 CDG de participer à cette mutualisation, notamment en raison de l'utilisation AGIRHE MEDECINE en phase d'arrêt au 1<sup>er</sup> juillet 2026 ;

Considérant l'opportunité de démontrer à nos partenaires CDG la pertinence d'une telle mutualisation à la fois pour un logiciel de Médecine Professionnelle et Préventive, mais également pour tous les autres logiciels dont les CDG ont besoin actuellement et dans l'avenir pour répondre aux enjeux RH qu'ils portent ;

Considérant qu'une telle mutualisation, basée sur les recensements des besoins réels des utilisateurs (agents des CDG et collectivités locales affiliées), a démontré sa pertinence par le passé (en termes de coûts et de fonctionnalités) dans le cadre des travaux débutés en 1990 par l'Alliance Informatique ;

Considérant que le CDG88 travaille depuis près de 6 ans à développer des applications qui permettraient de compléter ou remplacer la suite logiciel « AGIRHE » ;

Considérant que le CDG88 est en capacité d'être un moteur d'innovation, au même titre que d'autres centres départementaux de gestion sur le territoire français, dans l'édition de logiciels dédiés aux CDG ;

Considérant que cette capacité pourra asseoir sa position au niveau national et permettra de développer les investissements internes aux CDG (les premiers applicatifs LDG et PALAS et ceux à venir), en limitant à la portion congrue le recours à des éditeurs de logiciels privés, moins pertinents et beaucoup plus onéreux ;

Considérant la proposition de convention présentée en séance visant à la mutualisation du logiciel MEDECINE développé par les services du CDG88 ;

**Les membres du Conseil d'administration,  
Après un large débat,  
À l'unanimité,**

**- Décident d'autoriser le Président à signer avec les CDG intéressés la convention présentée en annexe, visant à mutualiser le développement du logiciel de Médecine Professionnelle et Préventive ;**

**- Confient au Président le soin de relayer cette proposition de mutualisation au GIP INFORMATIQUE ainsi qu'à tout CDG intéressé, prioritairement aux CDG dotés actuellement de AGIRHE MEDECINE et ne disposant pour l'heure d'aucune solution à horizon du mois de juillet 2026 ;**

- Confie au Président le soin de diffuser toute information permettant de mettre en valeur et de mutualiser ce logiciel de Médecine Professionnelle et Préventive, ainsi que toutes les applications déjà existantes.

**Date d'effet de la délibération : 13/06/2025**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel**  
**Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges**  
**Maire honoraire de GIRMONT**

